Chateaubriand á Saint-Pierre

Souvenir de voyage

Un matin de printemps en 1791, entre dix heures et midi, un bâtiment marchand mouillait en rade de Saint Pierre. Il avait à son bord l'abbé Nagault, supérieur du Séminaire de Saint Sulpice, et plusieurs séminaristes sous la conduite de leur chef. C'était l'avant-garde des prêtres français fuyant devant la révolution, le commencement de cette exode qui donna au Canada le savant abbé Roux, les Rambaud, les Desjardins, les de Calonne Ces émigrés se rendaient à Baltimore, mais le navire avait été obligé de faire relâche à Saint Pirre Miquelon pour se ravitailer et attendre des vents propices.

Parmi les passagers que la chaloupe du bord débarqua au rivage, se trouvait un cadet de Bretagne, sous-lieutenant inconnu au régiment de Navarre.

Portant un beau nom de France, le vicomte de Châteaubriand avait passé ses vingt-trois ans de vie à rêver dans les solitudes de l'Amérique. Il avait entrevu la cour de Louis XVI, toute rayonnante encore des succès de la guerre d'Amérique. Marie Antoinette y régnait dans l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Et lui, passant obscur, s'était senti pris d'un dégoût invincible. Pendant que ses camarades s'enivraient aux splendeurs de Versailles et de Trianon, lui avait fui la société comme une chose odieuse, pour se cantonner au fonds d'un vieux manoir de province. A l'âge où l'homme déborde d'illusions, il portait au fond de son cœur un désespoir sans cause

Un soir qu'il errait à travers les landes, il rêva d'aller au Canada défricher des forêts. "J'emporterai ma jeunesse et mes illusions, pensait-il ; je déserterai un monde dont j'ai foulé la poussière et compté les étoiles pour un monde de qui la terre et le ciel me sont inconnus. Egaré sur les rives hyperboréennes, les années tomberont en silence sur ma tête. Je me fixerai dans les solitudes, à mes risques et périls, explorées et découvertes, comme un conquérant au milieu de ses conquêtes."

Châteaubriand allait s'embarquer quand M. de Malesherbes, celui-là même qui fut le courageux défenseur du roi martyr, lui proposa de découvrir le passage du pôle nord. Le projet plut à sa nature pratique et bizarre.

Lui, le même, quelles choses fantastiques il pourrait faire dans les forêts du Nouveau-Monde. Détestant les hommes, mais ambitionnant la gloire, il aurait l'honneur d'imposer des noms français à des régions inconnues, de doter son pays d'une colonie sur l'Océan Pacifique, d'enlever le riche commerce des pelleteries à une puissance rivale, d'empêcher cette rivale de s'ouvrir un plus court chemin aux Indes, en mettant la France elle-même en possession de ce chemin. (1)

Chaque matin, le jeune sous-lieutenant était allé voir M. de Malesherbes. Le nez collé sur des cartes, ils avaient comparé les différents dessins de la coupole arctique, supputé les distances du détroit de Behring au fond de la baie d'Hudson, lu les divers récits des navigateurs et voyageurs ; ils s'étaient enquis des chemins à suivre par terre pour attaquer le rivage de la mer polaire ; ils avaient devisé des difficultés à surmonter, des précautions à prendre contre la rigueur du climat, les assauts des bêtes et le manque de vivres.

Malesherbes qui pressentait l'écroulement de la monarchie, lui disait : "Si j'étais plus jeune, je partirais avec vous, je m'épargnerais le spectacle que m'offrent ici tant de crimes, de lâchetés et de folies. Mais, à mon âge, il faut mourir où l'on est. Ne manquez pas de m'écrire par tous les vaisseaux, de me mander vos progrès et vos découvertes : je les ferai valoir auprès des ministres."

Et c'est ainsi que ces deux hommes, à la veille de la tourmente, projetaient de résoudre un problème encore inconnu. Tous deux devaient mourir en France : l'un défenseur de la royauté qui sombre, l'autre illustre porte-voix de la monarchie qui va renaître.

Et le sous-lieutenant, disant adieu à ses landes de Bretagne, abandonnant la France désolée, était venu traîner son ennui, ses tristesses et ses projets aventuriers sur la terre d'Amérique.

Comme vont les destinées ? Les Sulpiciens du bord auraient été fort étonnés si quelqu'un leur eût dit que leur jeune compagnon de voyage, disciple de Rousseau, sauvage, philosophe douteux, serait l'auteur d'un livre immortel qui ferait relever en France les tours des basiliques détruites.

Le rocher de Saint-Pierre convenait à la nature du futur découvreur. Il y passa quinze jours à rêver de la patrie absente. Il a raconté plus tard, dans des pages vibrantes, comment chaque matin, il montait aux dunes stériles qui se serrent au noyau de l'île pour s'arrêter au pied du mât de pavillon de la vigie, et contempler en pleurant, comme les femmes de Virgile, cette mer qui le séparait des rives de France.

On dit que le voyageur qui parcourt l'Italie ne manque pas de faire un pèlerinage au tombeau du chantre d'Enée pour y cueillir des feuilles au rosier fameux. J'ai voulu aller m'asseoir où Châteaubriand s'était assis un jour sur les sommets du Cap à l'Aigle. Et là, en face de la grande mer, feuilletant ses *Mémoirs d'Outre-Tombe*, j'ai relu cet épisode pleine de fraîcheur, et d'effluve printanière qu'on ne dirait pas éclose sous le soleil de Terreneuve

"Un matin j'étais allé seul au Cap à l'Aigle, pour voir se lever le soleil du côté de la France. Là, une eau jaillissante formait une cascade dont le dernier bond atteignait la mer. Je m'assis au ressaut d'une roche, les pieds pendants sur la vague qui déferlait au bas de la falaise. Une jeune marinière parut dans les déclivités supérieures du morne : elle avait les jambes nues quoiqu'il fît froid, et marchait parmi la rosée. Ses cheveux noirs faisaient une touffe sous le mouchoir des Indes dont sa tête était entortillée ; par dessus ce mouchoir, elle portait un chapeau de roseaux du pays en façon de nef ou de berceau.

J EDMOND ROY.

Lévis, 26 janvier 1888.

(1) Projets de Châteaubriand consignés dans son *Essai historique* publié à Londres en 1796.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal 7 Février 1888.

La commission du travail a siégé de nouveau cette après-midi. Tous les commissaires étaient présents.

Sur la proposition de M. Helbronner, appuyé par M. Louis Coté, il est résolu que MM. J. M. Fortier, Ernest Goudreau, le Dr Demers et un des membres des maisons Jacobs et Cie et Wood et Cie soient soumis de comparaître devant la commission.

M. George Warren, cigarier, vice-président de l'Union internationale, dit qu'on emploie des enfants depuis 1873.

Le prix était alors plus élevé sur certains cigares. Le salaire des ouvriers cigariers a diminué à cause de l'emploi des enfants.

Vu cet emploi des enfants, un grand nombre d'hommes sont forcés de s'en aller aux Etats-Unis. Cette diminution des salaires s'accentue.

Le témoin ne peut dire si pendant le temps de chômage, les fabricants de cigares gardent leur stock.

Il sait que des fabricants ont demandé par les journaux des enfants pour travailler pour eux.

Il sait que des fabricants de cigares de cette ville ont fait venir d'Europe des ouvriers en cigares. Car aux époques où ils les ont fait venir, beaucoup de nos hommes étaient partis pour les Etats-Unis. Environ deux cents étrangers ont ainsi été importés. Ces mêmes ouvriers ont dû partir pour les Etats quelque temps après leur arrivée.

Il ignore si ces ouvriers ont été engagée par contrat. On a du leur garantir de l'ouvrage. Il est à sa connaissance que deux de ces ouvriers ont été arrêtés pour avoir laissé leur ouvrage. Ils ont été condamnés à un mois de prison.

Le témoin est employé comme cigarier depuis 1870. Il a été employé dans quelques établissements à Montréal. Il n'a pas entendu de plaintes proférées par les apprentis pour mauvais traitements chez M. Davis. On n'y fait pas payer le gaz ; on n'y confisque pas de cigares.

M. Warren fait ensuite plusieurs suggestions à la commission, entr'autres qu'une loi spéciale soit faite pour les cigariers.

Il dit que d'après le témoignage des médecins, aucun enfant ne devrait entrer dans une manufacture de cigares avant quinze ans, car le tabac est dangereux pour la santé ; le tabac est un véritable poison.

"Alors, dit M. Côté, la meilleur loi, serait d'abolir l'usage du tabac !"

"Oh ! pas du tout" dit le témoin.

Au point de vue du travail, par l'union nous espérons obtenir une augmentation de gages, parce que les hommes de l'union fument ces cigares. Cette réaction est cependant difficile à effectuer.

Le Révd. J. S. Dickton, fait ensuite des considérations générales sur le travail au Canada et l'importation des ouvriers étrangers.

M. Naegelé, député chef de police dit que les constables spéciaux sont assermentés par le Recorder ou le magistrat de police. Le chef de police n'a aucun contrôle sous ces constables. Il n'a pas le nom d'Ernest Goudreau sur la liste de ces constables.

En certaines circonstances, un constable spécial a les mêmes devoirs qu'un constable ordinaire, mais il n'est sous le contrôle de personne.

Un constable spécial qui arrête quelqu'un doit le conduire immédiatement au poste de police ou au magistrat, mais n'a pas le droit de le laisser temporairement ailleurs.

Le témoin ne croit pas qu'un constable spécial ait le droit d'arrêter un enfant qui parlerait. Un constable qui battrait un enfant serait renvoyé immédiatement.

La séance est ajournée jusqu'à huit heures du soir.

Après l'ajournement, les témoignages suivants sont reçus.

Madame Goyette—Je me rappelle que mon enfant s'est plaint d'avoir été battu à l'atelier. Son cousin, Adélard Lavoie, l'a ramené chez moi. Mon enfant avait quinze ans. Il a toujours été malade depuis.

Adélard Lavoie, cigarier.—J'étais présent quand le jeune Goyette a été battu, pour avoir refusé de balayer après les heures de travail. Le contre-maître l'ai saisi et levé au bout de ses bras et rabattu violemment à terre. L'enfant est resté sans connaissance. Je l'ai conduit chez sa mère. Il y a un cachot. Je suis allé moi-même. Il fait plus froid là que dans l'atelier.

Joseph Gagnon, apprenti cigarier, âgé de 18 ans. J'ai payé souvent des amendes de 25 ou 50 cents par semaine. Je travaille à l'entreprise et je gagne selon ce que je fais $1.50 ou plus par semaine. J'ai passé un contrat d'apprentissage auquel j'ai signé ainsi que mon père. Il y a trois ou quatre mois que j'ai payé ma dernière amende. J'avais fait $1.75 dans ma semaine, on m'a retranché 75 cents. Je connais le cachot : j'y suis allé moi-même. J'avais pris trois cigares pour montrer à mes parents comment je travaillais. C'est pour cela que j'ai été envoyé au cachot pendant une heure. L'amende de 75 cents m'a été imposé parce que je n'avais pas fait assez de cigares. Le témoin est prié de revenir demain avec son contrat.

Un autre témoin, âgé de 18 ans, dépose ainsi : Je travaille aux cigares depuis cinq ans et demi. Quand j'étais apprenti, j'ai gagné de $1 à $3 par semaine. Je travaille actuellement huit heures par jour, je gagne $9 ou $10 par semaine. J'ai été au cachot. Je crois y avoir resté deux heures. J'ai payé l'amende une fois, pour être parti de bonne heure. J'ai été frappé avec un moule, une fois, par le contremaître.

Joseph Faille.—Je suis ouvrier cigarier. J'ai payé beaucoup d'amendes, durant mon apprentissage. Je faisais $2 ou $3 par semaine en extra. A la fin de la semaine à la moindre petite offense, on me faisait perdre mon extra. Quelquefois on m'imposait 10 cents d'amende et, comme je demandais pourquoi, on l'élevait à 25 cents. Je crois avoir payé, durant mon apprentissage, une centaine de piastres d'amende. J'ai été une fois frappé d'un coup de pied par le patron, durant l'heure du dîner. Le coup m'a fait mal. Une fois un contremaître m'a pris à la gorge et m'a étouffé.

Horace Laframboise, cigarier. J'ai fait trois ans d'apprentissage. J'ai commencé à 13 ans. J'ai payé l'amende, on ne m'a pas dit pourquoi. Mes patrons m'avaient fait traduire devant le Recorder, qui m'a acquitté, et c'est pour me punir je suppose, qu'ils m'ont imposé $1 d'amende, et j'ai, en outre, perdu trois jours d'ouvrage. En apprentissage, on ne m'a rien montré : j'ai appris de moi-même ce que j'ai pu. Nous prenons notre dîner à l'atelier. On nous défendait d'ouvrir les fenêtres même en été. Si nous les ouvrions, nous étions condamnés à 25 ou 50 cents d'amende suivant l'humeur du contremaître. Je n'ai jamais été battu, mais j'en ai vu battre à coups de pied.

William Plante, cigarier. Je suis entré en apprentissage à 13 ans. J'ai été battu une fois si fort par trois contremaîtres que longtemps après je ne m'asseyais qu'avec difficulté. J'ai été ainsi battu pour avoir tenté d'apporter cinq cigares chez moi. Avant d'être battu j'ai été enfermé deux heures au cachot.

M. Robinson, cigarier. Il y avait un cachot, dans la cave d'un atelier où j'ai travaillé. Ce cachot était froid. J'y ai vu enfermer des enfants durant une heure ou deux.

J. Fournier, cigarier. Dans un atelier où j'ai travaillé, des apprentis ont été envoyés au cachot. Le patron lui-même a battu brutalement une fille de 15 ans, parce qu'elle ne voulait pas balayer. Il l'a jetée à terre et frappée à plusieurs reprises avec un moule. La petite fille pleurait ; quand le patron cessa de la frapper elle avait peine à se tenir debout, tant elle était faible. J'ai vu cela moi-même. J'avais alors 20 ans : j'aurais pris la défense de l'enfant, si je m'étais senti assez fort pour le faire. Je n'ai pas appelé la police, car le constable spécial serait venu, et c'était inutile.

L'examen des cigares se fait injustement. Le patron m'a retranché de bons cigares qu'il a prétendus mauvais. Je m'en suis plaint et il m'a dit que je pouvais m'en aller si je n'étais pas content. C'est ce que j'ai fait.

La jeune fille que j'ai vu battre s'appelle Georgina Loiselle : elle travaille encore dans le même établissement.

George Warren, cigarier, dit que plusieurs fabriques de cigares n'emploient que des apprentis.

Edouard Ardouin, 19 ans. J'ai commencé mon apprentissage à 16 ans. Durant ma deuxième année d'apprentissage j'ai été battu, mis au cachot, puis traduit devant le Recorder, qui m'acquitta, en me disant de faire mieux. On m'a souvent battu, tiré par les cheveux. Durant mes trois ans d'apprentissage, j'ai payé une soixantaine de piastres d'amende.

Jacques Claude, cigarier. Je suis entré en apprentissage sous contrat pour trois ans. Je n'ai travaillé que trois mois et dans ce temps je n'ai gagné qu'une piastre. A la fin de la première semaine je me suis trouvé devoir 20 cents d'amende de plus que ce que j'avais gagné.

M. Helbronner dit qu'il ne fera venir dorénavant que les témoins cigariers qui pourront prouver des faits nouveaux. J'ai aussi en mains, dit-il, des déclarations très graves concernant certains faits d'immoralité survenus dans quelques fabriques. Elles devront, je suppose, faire l'objet d'une séance privée.

Une députation du conseil central des arts et metiers demande à la commission de vouloir bien accorder des séances privées pour permettre de recevoir les témoignages de certains témoins, auxquelles leurs déclarations pourraient nuire.

Il est résolu que, pour l'audition de ces témoins, le public sera exclu de la salle des séances. Les représentants de la presse seuls seront admis avec entente qu'ils ne publieront que les témoignages sans mentionner les noms des témoins.

La séance est ajournée jusqu'à deux heures, cette après-midi.

NECROLOGIE

La mort est venue enlever à l'affection de sa famille et de ses amis M. Lucien Samuel Adam, Notaire et Shérif du district de Saint-Hyacinthe. Agé seulement de 40 ans, il était à cette époque de la vie où l'on goûte pleinement l'amour d'une épouse dévouée et les douceurs du foyer domestique. Mais Dieu dont les secrets sont impénétrables a voulu appeler à lui le regretté defunt, presque subitement, après une maladie de trois jours, lui donnant toutefois la suprême consolation de recevoir avec foi et piété les derniers sacrements.

M. Adam, né au Côteau du Lac, le 10 Novembre 1847, avait fait son cours d'étude au séminaire de Saint-Hyacinthe, et avait étudié la loi sous feu M. Louis Taché, notaire distingué de cette ville.

Il lui succéda comme shérif du district de Saint-Hyacinthe, et c'est dans l'exécution de ses devoirs comme tel que, dans la grande tempête de neige du 29 janvier dernier, il contracta l'inflammation de poumons qui devait le conduire au tombeau.

Il expira vendredi, 3 février, au milieu des pleurs de ses amis accourus à son chevet.

Le defunt a rempli ses devoirs publics avec exactitude. Bon père et bon époux, il laisse une femme et quatre enfants pour déplorer sa perte et ses nombreux amis n'oublieront point sa gaieté inaltérable et sa franche amitié.

Le defunt était frère de M. l'abbé Adam, curé d'Hochelaga, de M. Antoine Adam, avocat et échevin de la cité d'Ottawa, et du Père Adam, S. J., et de Mesdames Mongenais et Phaneuf, de Rigaud.

Les funérailles ont eu lieu, lundi, à l'église paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille.

Le deuil était conduit par MM. l'abbé Adam, A. Adam, Samuel Bourgeois, Iréné Boivin, Alp. Boivin, Dr Mongenais et Théophile Boivin.

Parmi les assistants nous remarquâmes :

L'honorable M. Sicotte, J. C. S., l'honorable B. de LaBruère, président du conseil législatif ; F. Dupont, M. P., M. E. Bernier, M. P., Son Honneur M. le maire Dessaulles, MM. P. S. Gendron, ex-P. C. S.; Richer, P. C. S.; Blanchard, N. P. coroner ; Morin, N. P. Dessautels, N. P., Boisseau, N. P.; Guertin, N. P.; Deschênes, N. P.; R. E. Fontaine, Louis Lussier, A. Gendron, J. B. Blanchette, E. Mallette, M. Saint-Jacques, M. D.; Saint-Germain, M.D.; Turcotte, M. D.; Bernier, M.D.; Chaput, député shérif ; Chagnon, H C. S.; R. Raymond, Noé Raymond, Alphonse Raymond, L. A. Choquette, Alp. Choquette, Dufort, J. O. Dion, Louis Coté, H. Pagneulo, R. Saint Jacques, Clément, Crébassa, Hamel, Lenshaw, Ringuette, Mathieu, A. Beaudry, V. Côté, J. Morel, député-régistrateur, Saint-Liboire ; J. E. Perreault, L. P. Morin, Chalifoux, Brousseau, H. Prefontaine, Sherbrooke, M. Joseph Barsalou, maire de Maisonneuve, H. Taché, René Daigle, Alex. Brousseau, etc., etc.

Il y avait aussi trois citoyens de la paroisse d'Hochelaga, dont M. l'abbé Adam est curé : MM. P. Rafferty, C. Beaupre et Ad. Morrissette.

Les porteurs des coins du drap étaient l'honorable juge Tellier, MM. Jos. Roy, A. O. T. Beauchemin, V. B. Sicotte, G. Daigneau et Jules Saint-Germain.

Le service a été chanté par M. l'abbé M. L. L. Boivin, assisté de MM. P. Boivin comme diacre, et G. Dauth, comme sous diacre.

Etaients présent au chœur :

MM. les abbés B. Leclerc, X. Bernard, J. Prince, P. LaRocque, chanoines, MM. F. Tétreault, J. Turcotte, G. LePailleur, A. Dubuc, J. D. Michon, Ignace Adam, S. J., F. Adam, curé d'Hochelaga ; P. Lamarche, S. J., J. Bourgeois, P. Larochelle, L. Duhamel, P. Dallaire, O. P. couvent d'Ottawa ; P. Maricourt, Prieur, dominicain ; P. Coté, curé de Notre Dame ; J. E. Marcoux, vice recteur de l'Université-Laval de Montréal.

Nous offrons à la famille éplorée nos sentiments de sympathie la plus vive.

La mort vient de frapper, hélas!.....
L'airain du saint lieu se lamente,
Et la brise - la voix navrante
Mêle ses pleurs a ceux du glas.

Le glas demande une prière.....
O frères! prions pour l'ami
Qui s'est pour toujours endormi,
Et que l'on porte au cimetière.

Oui, prions! prions à genoux,
En jetant des fleurs sur sa tombe.
Pour qu'à l'heure ou chacun succombe,
Quelqu'un se souvienne de nous.

AGRICULTURE

Le fumier

Tout fermier devrait avoir sous le pavé de son étable une fosse de bois ou en maçonnerie. Les urines qui se perdent ordinairement, tomberont dans ces fosses d'où on pourrait facilement les ajouter au fumier. Celui-ci n'en serait que plus substantiel

Drainage

Un terrain ordinairement humide ne sera jamais productif si vous ne le drainez pas. Quand on ne peut pas facilement se procurer les tuyaux dont on fait usage dans les pays où le drainage est de rigueur, creusez des fossés près des haies, clôtures dans la direction descendante de la portion de terre, que vous voulez drainer ou fossoyer.

Beurre

Il paraît que pour faire du bon beurre il faut avoir la main froide. Une personne qui aurait les mains froides comme le marbre serait celle qui réussirait le mieux à faire du bon beurre. Avis aux personnes qui ont les mains chaudes de tenir près d'elles, lorsqu'elles font leur beurre, un seau remplie d'eau à la glace dans lequel il faudra plonger les mains de temps en temps.

Eau de vaisselle

Beaucoup de cultivateurs gaspillent les eaux de vaisselle tandis qu'ils pourraient les employer avec avantage comme engrais. Ainsi au lieu de les jeter dans une fosse d'où elles vont se perdre dans une rivière ou ailleurs, le cultivateur soigneux préparera une couche de terre noire près de son logis et il jettera les eaux de vaisselle et autres sur cette couche de terre. Après quelque temps il ajoutera sur l'épaisseur de cette première couche, et, par ce procédé fort simple, il aura toujours à l'automne une quantité d'engrais qu'il pourra utiliser avec profit sur sa ferme.

Soin des instruments

C'est pendant l'hiver que le cultivateur doit réparer, s'il est besoin de réparations, tous les instruments dont il devra faire usage au printemps. On ne doit jamais remettre au temps des semences un tel travail ; on a toujours assez à faire quand ce temps est venu.

Veaux en été

Pendant l'été on peut mettre les veaux dans un petit pâturage, pourvu qu'ils aient un bon abri contre le soleil et la pluie. Il est reconnu que plus un animal est jeune, plus la nourriture qu'il consomme lui est profitable ; aussi c'est une raison d'économie de développer les veaux pendant le bas âge, parceque plus ils vieilliront, plus ça coûtera cher : c'est là le principe des éleveurs. Si vous voulez avoir de belles vaches, développez bien vos génisses dès le bassage, continuez le soin jusqu'à trois ans, âge auquel elle devra vêler et vous payez bien richement le soin que vous devrez lui continuer comme vache à lait.

Alimentation des bestiaux

Nourrissez vos bestiaux à des heures fixes, variez leur nourriture autant que possible ; il y a de très grands avantages à leur donner la paille et le foin haché ; d'après plusieurs autorités en agriculture, il y a une économie de 12 à 15 pour cent à donner le foin de cette maniere aux chevaux et de 25 à 30 pour cent pour les bêtes à cornes et les moutons. Les navets, les betteraves haches donnés une fois par jour aux bêtes à cornes, contribuent beaucoup à les entretenir en bon état. Les patates sont meilleures que les navets pour vu qu'elles soient cuites ; car les patates crues sont d'une digestion difficile pour les bêtes à cornes et les chevaux.

Cheval

Eau aux jambes (Mud Fever,)— maladie de la peau des regions inférieures du cheval pouvant s'étendre depuis le paturon jusqu'au jarret ou au genou, caractérisée par un écoulement abondant et fétide et par le développement de bourgeons donnant naissance à des boutons purulents.

Plus fréquentes sur les membres postérieurs, pour arrêter ces progrès, lorsque la maladie est à son début, il faut couper les poils, laver deux ou trois fois par jour avec de l'eau tiède et du savon, et lotionner avec un sulfate de cuivre ou sulfate de zinc dilués : 2 onces de sulfate de cuivre dans une pinte d'eau par exemple. Aussitot après chaque nettoyage, on peut se servir de l'animal, au début de sa maladie si le temps est sec et les routes peu mouillées. Eviter l'humidité et la boue avec le plus grand soin de donner une nourriture fortifiante et tonique.

Ferme en général

L'on ne peut obtenir d'abondants et bons produits sur une ferme que par de bons et profonds labours, que par des travaux de culture qui ne laissent rien a desirer, qu'en recueillant soigneusement tous les engrais pour s'en procurer le plus possible des mieux décomposés, des plus parfaits, parceque ceux-ci, bien que présentant moins de volume, sont cependant les plus fécondants. Il faut encore se procurer beaucoup de fourrages de bonne qualité, pour se mettre à même d'entretenir dans les meilleures conditions de nombreux bestiaux, attendu que les animaux sont le plus solide point d'appui de l'agriculture ; enfin l'on ne parvient à faire bien en pratiques agricoles lorsque ceux qui exploitent une ferme faisant agir la tête avec les bras, savent joindre le raisonnement aux travaux de tous les jours. Nous affirmons que ce sont la autant de conditions essentielles hors desquelles l'agriculture ne fera jamais que de se ruiner dans l'ornière de la routine.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au gout et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1-88-89

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderna.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique. 1-2-88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderso

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell

Arthur W. Gundry T. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTA A, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.
19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleigh. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00.
..... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

Nom.....
Rue..... No.....
ou Boîte du Bureau de Poste No.....
Localité.....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant à Ottawa avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montreal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant à la 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montreal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montreal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a.m. et 4.35 p.m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.30 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT